

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Golfech-ventilation>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Golfech : Violation du délai de remise en conformité des circuits de ventilation**

28 août 2015

France : Golfech : Violation du délai de remise en conformité des circuits de ventilation

Le 28 août 2015, une opération de maintenance doit être réalisée sur un tableau électrique alimentant plusieurs circuits dont la ventilation du Bâtiment des Auxiliaires Nucléaires (BAN) de l'unité n° 2. La veille, en prévision de cette intervention, les équipes de la centrale ont mis en place des dispositifs palliatifs permettant de conserver un niveau de ventilation suffisant du bâtiment. Le jour de l'intervention, après la mise hors tension du tableau électrique, un écart est détecté entre le débit de ventilation constaté et celui attendu (par les règles générales d'exploitation).

Ce que dit EDF :

Non respect du délai de remise en conformité des circuits de ventilation

Publié le 02/09/2015

Depuis le 1er août 2015, l'unité de production n°2 de la centrale du Golfech est en arrêt programmé pour maintenance.

Le 28 août, une opération de maintenance doit être réalisée sur un tableau électrique alimentant plusieurs circuits dont la ventilation du Bâtiment des Auxiliaires Nucléaires (BAN). La veille, en prévision de cette intervention, les équipes de la centrale ont mis en place des dispositifs palliatifs permettant de conserver un niveau de ventilation suffisant du bâtiment. Le jour de l'intervention, après la mise hors tension du tableau électrique, un écart est détecté entre le débit de ventilation constaté et celui attendu (par les règles générales d'exploitation). Le chantier de maintenance doit alors être interrompu pour remettre sous tension le tableau électrique et le circuit de ventilation. Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement. Cependant le délai requis pour la remise en conformité de cette ventilation a été dépassé de 3 minutes, ce qui constitue un écart aux règles générales d'exploitation.

Il a donc été déclaré par la direction de la centrale de Golfech, le 1er septembre, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7, en raison de la remise en conformité tardive de l'installation.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-golfech/actualites> ?

Ce que dit l'ASN :

Indisponibilité de la ventilation du bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN) pendant un temps supérieur à celui autorisé par les règles générales d'exploitation

18/09/2015



Centrale nucléaire de Golfech - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 1er septembre 2015, l'exploitant de la centrale nucléaire de Golfech a déclaré à l'ASN un événement significatif relatif à l'arrêt de la ventilation du bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN) pendant une durée supérieure à celle prescrite par les règles générales d'exploitation (RGE).

Depuis le 1er août 2015, le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Golfech est en arrêt programmé pour maintenance et remplacement d'une partie de son combustible.

Le bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN) abrite différents systèmes et circuits nécessaires au fonctionnement du réacteur. Il est équipé d'un système de ventilation, qui assure le confinement des installations par la filtration et le contrôle permanent de l'air avant son rejet à l'extérieur par une cheminée. Il permet également de maintenir une qualité d'air satisfaisante à l'intérieur des locaux.

Le 28 août 2015, une opération de maintenance est programmée au niveau d'un tableau électrique servant à alimenter plusieurs circuits, concernant notamment la motorisation et la commande des électrovannes du système de ventilation du BAN. Pour garantir la sécurité des intervenants le tableau électrique doit être mis hors tension.

La mise hors tension du tableau électrique provoque la fermeture des ventelles du circuit de ventilation du BAN. Afin de conserver le niveau de ventilation du bâtiment exigé par les règles générales d'exploitation (RGE), en préalable à cette intervention, les intervenants ont positionné des cales pour maintenir ouvertes les ventelles. Toutefois, lors de la mise hors tension du tableau électrique, ces cales n'ont pas assuré leur fonction, ce qui a entraîné la fermeture des ventelles et l'arrêt des ventilateurs. Le débit de la ventilation dans le BAN est alors devenu insuffisant.

Une heure après la coupure tableau, lors de sa ronde, l'ingénieur sûreté a détecté l'écart entre le débit de ventilation constaté et celui requis par les RGE. Dès la détection de l'écart, l'intervention a été interrompue afin de pouvoir remettre sous tension le tableau électrique et le circuit de ventilation du BAN. Toutefois, la ventilation n'a été remise en service qu'au-delà du délai d'une heure imparti par les RGE.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, sur l'environnement et sur la sûreté de l'installation. Toutefois, compte tenu de la remise en conformité tardive de l'installation, il a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-contrôle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Indisponibilite-de-la-ventilation-du-batiment-des-auxiliaires-nucleaires-BAN>